



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 16 mai 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 28
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pierre DEWASNE, François REPEL, Josiane LECUYER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240522-10 : EJ_ ALSH_AJ_EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE ALSH ET DES ACCUEILS JEUNES DE VILLERS-BOCAGE ET LES MONTS D'AUNAY POUR UNE APPLICATION AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Contexte

Depuis septembre 2018, une grille tarifaire du régime général est appliquée à l'ensemble des ALSH du territoire et des Accueils Jeunes de Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay. Ainsi, cette dernière n'a pas évolué depuis 2017.

Considérant la hausse des charges de fonctionnement des accueils de loisirs et la forte tension de la fréquentation au sein des accueils collectifs de mineurs du territoire, l'évolution de la grille tarifaire et l'instauration d'une grille tarifaire hors territoire sont apparues nécessaires.

Cette délibération vise une nouvelle tarification pour les ressortissants du régime général mais également un ajustement de la grille relative aux ressortissants du régime agricole qui sera applicable dès le 1^{er} septembre 2024.

Objectif :

Tarification en ALSH	+ 1,5 € pour 1 journée avec repas
Tarification des mini-camps et séjours	Majoration d'environ 10% sur les mini-camps et séjours (arrondie à l'euro supérieur)
Tarification des Accueils Jeunes	+ 5 € pour les tranches 1 et 2 + 10 € pour les tranches 3 et 4 Majoration d'environ 10% sur les sorties (arrondie à 50 ^{ème} d'euros supérieurs)
Instauration d'une grille tarifaire hors territoire (inclus les usagers travaillant sur le territoire mais n'y résidant pas)	+3 € pour 1 journée avec repas plafonné à 22€ (critère CAF) par rapport à la grille dédiée aux habitants du territoire +2 € pour la tarification des mini-camps et séjours par rapport à la grille dédiée aux habitants du territoire

Tarifs résidents ALSH PBI à partir du 1^{er} septembre 2024

Régime général

Tarifs	Tranches Quotient Familial	1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
Tarif 1	Inf ou égal à 650	15,50 €	12,00 €	8,25 €	11,75 €	29,00 €	22,00 €
Tarif 2	651 à 900	16,50 €	13,00 €	9,25 €	12,75 €	30,00 €	23,00 €
Tarif 3	901 à 1399	17,50 €	14,00 €	10,25 €	13,75 €	31,00 €	24,00 €
Tarif 4	sup ou égal à 1400	19,50 €	16,00 €	11,25 €	14,75 €	33,00 €	26,00 €

Régime agricole

Tranche	Quotient Familial	1 Journée avec ou sans repas		½ journée sans repas		½ journée avec repas		Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants		
A	Inf ou égal à 600	4,00 €	2,00 €	1,80 €	0,90 €	3,50 €	1,75 €	29,00 €	22,00 €
B	601 à 900	5,50 €	2,75 €	3,00 €	1,50 €	4,30 €	2,15 €	30,00 €	23,00 €

Tarifs	Tranches Quotient Familial	1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
Tarif 3	901 à 1399	17,50 €	14,00 €	10,25 €	13,75 €	31,00 €	24,00 €
Tarif 4	sup ou égal à 1400	19,50 €	16,00 €	11,25 €	14,75 €	33,00 €	26,00 €

Tarifs hors résidents ALSH PBI à partir du 1^{er} septembre 2024

Régime général

Tarifs	Tranches Quotient Familial	1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
Tarif 1	Inf ou égal à 650	18,50 €	15,00 €	10,25 €	13,75 €	31,00 €	23,00 €
Tarif 2	651 à 900	19,50 €	16,00 €	11,25 €	14,75 €	32,00 €	24,00 €
Tarif 3	901 à 1399	20,50 €	17,00 €	12,25 €	15,75 €	33,00 €	25,00 €
Tarif 4	sup ou égal à 1400	22,00 €	19,00 €	14,25 €	17,75 €	35,00 €	27,00 €

Régime agricole

Tranche	Quotient Familial	1 Journée avec ou sans repas		½ journée sans repas		½ journée avec repas		Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants		
A	Inf ou égal à 600	4,00 €	2,00 €	1,80 €	0,90 €	3,50 €	1,75 €	31,00 €	23,00 €
B	601 à 900	5,50 €	2,75 €	3,00 €	1,50 €	4,30 €	2,15 €	32,00 €	24,00 €

Tarifs	Tranches Quotient Familial	1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Mini-camp 1 journée	1 journée ALSH + nuitée au centre
Tarif 3	901 à 1399	20,50 €	17,00 €	12,25 €	15,75 €	33,00 €	25,00 €
Tarif 4	sup ou égal à 1400	22,00 €	19,00 €	14,25 €	17,75 €	35,00 €	27,00 €

Tarifs Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage à partir du 1^{er} septembre 2024

Régime hôtel

Tarifs	Tranches Quotient Familial	CARTE ADOS			HORS CARTE ADOS				Journée en séjour/mini camp
		Carte à l'année Septembre/Août	Carte Janvier/Juin ou Juillet/Août ou Septembre/Décembre	Sortie - Bivouac	SORTIE		LOCAL		
					Journée avec repas	1/2 journée avec repas	Journée ou 1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	
Tarif 1	Inf ou égal à 650	95,00 €	40,00 €	4,50 €	11,50 €	10,00 €	5,30 €	3,30 €	42,00 €
Tarif 2	651 à 900	100,00 €	42,00 €	5,50 €	12,50 €	10,50 €	6,30 €	3,80 €	43,00 €
Tarif 3	901 à 1399	110,00 €	50,00 €	6,50 €	14,50 €	11,00 €	7,70 €	4,70 €	44,00 €
Tarif 4	sup ou égal à 1400	120,00 €	55,00 €	7,50 €	16,00 €	12,00 €	8,70 €	5,20 €	45,00 €

Régime agricole

Tranche	Quotient Familial	CARTE ADOS				HORS CARTE ADOS				Journée en séjour/mini camp		
		Carte à l'année Septembre/Août	Carte Janvier/Juin ou Juillet/Août ou Septembre/Décembre	Sortie - Bivouac		Journée avec repas (sortie ou local)		1/2 journée avec repas (sortie ou local)			1/2 journée sans repas (sortie ou local)	
				1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	
A	Inf ou égal à 600	95,00 €	40,00 €	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	3,50 €	1,75 €	1,80 €	0,90 €	42,00 €
B	601 à 1000	110,00 €	50,00 €	5,50 €	2,75 €	5,50 €	2,75 €	4,30 €	2,15 €	3,00 €	1,50 €	44,00 €

Tarifs	Tranches Quotient Familial	CARTE ADOS			HORS CARTE ADOS				Journée en séjour/mini camp
		Carte à l'année Septembre/Août	Carte Janvier/Juin ou Juillet/Août ou Septembre/Décembre	Sortie - Bivouac	SORTIE		LOCAL		
					Journée avec repas	1/2 journée avec repas	Journée ou 1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	
	1001 à 1399	110,00 €	50,00 €	6,50 €	14,50 €	11,00 €	7,70 €	4,70 €	44,00 €
	Sup ou égal à 1400	120,00 €	55,00 €	7,50 €	16,00 €	12,00 €	8,70 €	5,20 €	45,00 €

La grille tarifaire est complétée d'une éventuelle majoration forfaitaire (appliquée selon les dispositions prévues aux règlements des ALSH) : tarif unique de 5 € par inscription.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER les grilles tarifaires définies au préalable
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



